

CONDITIONS DE PARTICIPATION – OFFRE CADEAU COUPE DU MONDE 2026

Valable du 11 juin au 19 juillet 2026 inclus

1. Généralités

1.1 Les présentes conditions de participation s'appliquent au offre cadeau Coupe du Monde (ci-après : « le jeu-concours») de Kamera Express B.V. (ci-après : « Kamera Express »), dont le siège est situé à Capelle aan den IJssel.

1.2 Le jeu-concours est un jeu promotionnel et est organisée dans le respect du code de conduite néerlandais relatif aux jeux promotionnels (Gedragscode Promotieele Kansspelen).

1.3 En participant au jeu-concours, vous déclarez accepter les présentes conditions de participation.

1.4 Le jeu-concours vise à promouvoir Kamera Express et sa newsletter. La participation est gratuite et n'est soumise à aucune obligation d'achat.

2. Durée

2.1 Le jeu-concours se déroule du 11 juin 2026 au 19 juillet 2026 inclus.

2.2 Les inscriptions et participations reçues en dehors de cette période ne sont pas prises en compte pour le jeu-concours.

3. Participation

3.1 La participation est ouverte aussi bien aux abonnés existants qu'aux nouveaux abonnés à la newsletter de Kamera Express.

3.2 Pour participer au jeu-concours, vous devez vous inscrire pendant la période du jeu-concours via le formulaire d'inscription figurant sur la page de l'action et confirmer votre adresse e-mail. Cette conditions s'applique pour les abonnés existants que pour les nouveaux abonnés à la newsletter ; le simple fait d'être déjà inscrit à la newsletter n'entraîne pas une participation automatique au jeu-concours l'action. Pour cela, vous devez vous inscrire via le formulaire d'inscription figurant sur la page de l'action.

3.3 La participation est possible à partir de 18 ans. Si vous avez moins de 18 ans, vous ne pouvez pas participer.

3.4 Chaque personne ne peut participer qu'avec une seule adresse e-mail. La participation avec plusieurs adresses e-mail entraînera l'exclusion du jeu-concours.

3.5 Les collaborateurs de Kamera Express ainsi que toute personne directement ou indirectement impliquée dans l'organisation de l'action sont exclus de la participation.

3.6 Kamera Express peut exclure un participant en cas de fraude, d'abus ou tentative de manipulation ou de toute autre influence illicite sur le déroulement du jeu-concours (ou de soupçon de tels agissements).

4. Désignation des gagnants

4.1 Pendant la durée du jeu-concours, des prix sont tirés au sort à différents moments, en lien avec le déroulement du tournoi. Les dates des tirages au sort et les prix correspondants sont indiqués sur la page du jeu-concours.

4.2 Les gagnants sont désignés de manière impartiale et aléatoire parmi tous les participants valablement inscrits à la date du tirage concerné.

4.3 Le résultat ne peut faire l'objet d'aucune correspondance.

5. Prix

5.1 Les prix à gagner et le nombre de prix par moment sont indiqués sur la page de l'action.

5.2 Les prix sont personnels et ne peuvent être cédés à des tiers.

5.3 Les prix ne peuvent être échangés contre un autre produit ou contre de l'argent.

5.4 Si un prix n'est plus disponible, Kamera Express se réserve le droit de le remplacer par un prix d'une valeur équivalente ou supérieure.

6. Annonce et remise

6.1 Les gagnants sont contactés après le moment de tirage concerné à l'adresse e-mail avec laquelle ils se sont inscrits.

6.2 Après l'envoi de cet e-mail, le gagnant dispose de 48 heures pour répondre et convenir des modalités de remise du prix.

6.3 Si aucune réponse n'est reçue dans un délai de 48 heures, le droit au prix est perdu et Kamera Express désigne un autre gagnant.

7. Impôt sur les jeux de hasard

7.1 Le cas échéant, l'impôt sur les jeux de hasard est pris en charge et acquitté par Kamera Express. Le gagnant n'a aucune démarche à effectuer à ce sujet.

8. Données personnelles et confidentialité

8.1 Kamera Express traite les données personnelles des participants exclusivement pour la réalisation de l'action et, en cas d'inscription, pour l'envoi de la newsletter.

8.2 Les données sont traitées conformément à la déclaration de confidentialité de Kamera Express, consultable via [[lien vers la déclaration de confidentialité](#)].

8.3 Vous pouvez vous désinscrire de la newsletter à tout moment via le lien de désinscription présent dans chaque e-mail.

9. Responsabilité

9.1 Kamera Express n'est pas responsable des dommages résultant de la participation à l'action ou de l'utilisation d'un prix gagné, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence consciente.

9.2 Kamera Express n'est pas responsable des dysfonctionnements, retards ou erreurs lors de l'inscription, des échanges d'e-mails ou de la remise des prix.

10. Dispositions finales

10.1 Kamera Express se réserve le droit de modifier les conditions de participation ou de mettre fin au jeu-concours de manière anticipée en cas d'erreurs, d'abus ou de circonstances imprévues.

10.2 Tous les prix et informations mentionnés sont donnés sous réserve d'erreurs de frappe et de composition.

10.3 Les présentes conditions de participation sont régies par le droit néerlandais.

10.4 Toute situation non prévue par le présent règlement sera tranchée par Kamera Express.